

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA
Objet : COPARLY

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	27
votants	28

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILL, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absente représentée : Mme WYMAN par Mme BOUHEY.

Absent excusé : M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que la commune de Neuville sur Saône est adhérente au COPARLY. Cet organisme est chargé de la surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise.

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à renouveler son adhésion à cet organisme. Cela implique le paiement d'une cotisation de **200 €** nécessaire pour être membre du groupement et d'une subvention de **859 €** qui correspond au service rendu à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2003,
- Décide de procéder, au profit du COPARLY, au règlement :
 - ↳ d'une part d'une cotisation de **200 Euros**, qui sera prélevée à l'article 6281 du budget communal,
 - ↳ d'autre part d'une subvention de **859 Euros** prélevée à l'article 6574 dudit budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 22 octobre 2003
- de la publication le 23 octobre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 octobre 2003